

CADETS DE GENEVE

ASSEMBLEE GENERALE du 20 mars 2013 - PROCES VERBAL

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 20 mars 2013

tenue à la Salle d'Harmonie, au local des Cadets de Genève, à 20h00



INTRODUCTION

A 20h précise, l'assemblée est ouverte par le président, M. Claude Bard, qui souhaite la bienvenue à tous et relève que MM Claude Perrottet et Jean-Claude Gauthey, respectivement président et membre du LAC (Les Anciens Cadets) ainsi que des membres d'honneur nous font aussi le plaisir de leur présence. Il salue également les nombreux cadets majeurs, membres actifs de l'association et présente, enfin, les membres du comité, les non-actifs et excuse les éventuels absents.

L'assemblée a été convoquée durant le 1^{er} trimestre de l'année civile, tel que prévu à l'art. 14 des statuts. De plus le président demande en toute logique à inverser les points 8 et 9 de l'ordre du jour, ce qui est accepté.

M. Claude Bard demande à l'assemblée de se lever pour rendre hommage à M. René Lombard (décédé en avril 2012), père de notre professeur Sylvain Lombard, M. Serge Rebetz, ancien cadet (décédé en avril 2012), M. Charles Vuille, membre d'honneur et ancien professeur de cornet (décédé en août 2012), Mme Marie-Louise Joss (décédée en novembre 2012), maman de notre membre d'honneur et amie Mary-Claude Pellaux et grand-maman des cadets Alain, Sophie et Marie, Mme Marie-Thérèse Favre-Poncioni (décédée en janvier 2013), maman de Laurent Favre, ancien cadet et tambour Major, membre du LAC et précieuse aide lors de nos différentes manifestations et M. Daniel Clerc (décédé en février dernier), membre actif, père d'Ephrem. Une pensée particulière également pour nos membres, membres d'honneur et amis qui sont dans la peine ou la souffrance.

Il a été envoyé 157 convocations, au moins trois semaines à l'avance, à l'ensemble des membres actifs de l'association :

59 membres sont présents,	soit	37,6 %
30 membres se sont excusés,	soit	19,1 %
68 membres sont absents,	soit	43,3 %

Il est rappelé qu'en vertu de l'art. 15.2 des statuts, les membres absents et non excusés sont passibles d'une amende de CHF 20,-. L'an prochain, les amendes passent à CHF 50.-.

ORDRE DU JOUR

PROCES VERBAL DE L'AG ORDINAIRE DU 21.03.2012

Le PV a été mis à disposition de tous les membres sur le site des cadets www.cadetsge.ch ainsi qu'en version papier au local. Pas de remarques.

- L'assemblée passe au vote. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Mme Delphine Clerc et M. Beat Schmutz sont nommés scrutateurs. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Il est rappelé que les décisions de l'AG (telles que l'approbation des rapports et des comptes, l'adoption du budget), sont prises à la majorité des voix exprimées (art. 15.3)

CADETS DE GENEVE

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MARS 2013 - PROCES VERBAL

LECTURE DES RAPPORTS DE GESTION

Les différents responsables procèdent à la lecture de leurs rapports respectifs pour l'année 2012.

- M. Claude Bard pour le rapport du président
- M. Alain Zimmermann pour le rapport de la commission musicale
- M. Pierre-Alain Bidaud pour le rapport du directeur
- M. Mark Johnson pour le rapport du trésorier ainsi que les conclusions du rapport des réviseurs.

Remarque: ces rapports peuvent être consultés au local de l'association sur simple demande au comité.

DELIBERATION ET VOTE SUR LA GESTION DU COMITE

Pas de questions ou remarques.

- **Les rapports sont approuvés à l'unanimité par acclamation.**
- **Les états financiers sont approuvés à l'unanimité par acclamation.**

BUDGET 2013 : PRESENTATION, DELIBERATIONS ET VOTE

M. Mark Johnson présente le budget 2013, qui affiche un déficit de CHF 11'800.-. mais l'augmentation des cotisations proposée devrait suffire pour retrouver un équilibre en 2014 et commencer à rétablir le capital à son niveau précédent.

L'augmentation des cotisations dès la rentrée 2013, inclus rabais 2^{ème} enfant, 3^{ème} enfant et suivants est donc acceptée à l'unanimité.

Par contre concernant une exonération totale ou partielle pour les membres du comité et adjoints après 1 an d'activité, l'entrée en vigueur ne se fera pas cette année, mais ce sujet est à protocoler à l'AG de l'an prochain pour une application à la rentrée 2014.

- Pas d'autres questions ou remarques, l'assemblée passe au vote. **Le budget est adopté à l'unanimité.**

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA RELEVÉ DU COMITE EN 2014

Le poste de responsable du matériel est toujours à repourvoir. En attendant M. Alain Zimmermann que nous remercions sincèrement, s'est attelé à cette tâche « ad intérim » en plus de son travail au sein de la commission musicale.

Nous recherchons activement **un ou une responsable du matériel**, membre du comité, et assisté(e) par une équipe d'aides, déjà en place ou à compléter. En effet, cette personne est celle qui dirige les opérations pour l'organisation des services. Elle est chargée de réserver le véhicule adéquat selon la liste du matériel à transporter que les directeurs concernés transmettent, en effectue le transport en collaboration avec ses aides.

Le poste de responsable des costumes que dirige Mme Eva Lligona ainsi que celui de son adjointe Mme Pilar Christie sont à repourvoir.

Nous recherchons activement **un ou une responsable des costumes**, membre du comité, et **assisté(e) par un(e) ou plusieurs aides**. En effet, cette personne gère l'organisation et l'administration de ce département. Son ou ses aides doivent avoir de bonnes connaissances de couture. Le local est actuellement ouvert les mardis de 17h30 à 19h30 (priorité H2) et les vendredis de 17h30 à 19h. (priorité H1)

Le poste de responsable des instruments dirigé seul par M. Gilles Cendre est à repourvoir.

Nous recherchons activement **un ou une responsables des instruments**, membre du comité, et **assisté(e) par un(e) ou plusieurs aides**. En effet, cette personne gère l'organisation et l'administration de ce département. Avec son ou ses aides elle se charge de régler la distribution, les réparations et révisions des instruments ainsi que de la surveillance du stock. Elle est en relation directe avec un magasin de musique partenaire. Le local est actuellement ouvert les mardis de 17h30 à 19h.

CADETS DE GENEVE

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MARS 2013 - PROCES VERBAL

De plus **nous recherchons** activement **des représentants à la commission musicale qui travaillent en étroite collaboration avec le directeur, M. Pierre-Alain Bidaud et le représentant des doyens, actuellement M. Vincent Barras.**

En effet, les trois responsables actuels prendront congé en 2014. Il s'agit de Mme Véronique Burger Zimmermann, responsable du Solfège et de l'Initiation, de M. Alain Zimmermann, responsable des Tambours et Percussions et de Mme Claude Johnson, responsable de l'administration.

Pour consulter le cahier des charges, veuillez-vous adresser directement à l'un des membres actuels précités.

La parole a été donnée aux partants ... et il est rappelé qu'un passage de témoin harmonieux et une collaboration constructive sans stress et durant quelques mois avant l'échéance de l'AG 2014 sont bienvenus.

Si vous souhaitez vous impliquer et êtes intéressé(e), veuillez contacter M. Claude Bard et nous nous réjouissons de vous accueillir au sein du comité.

SELECTION D'UN AUDITEUR AUX COMPTES, EXERCICE 2013

Selon les directives de novembre 2007, le DIP exige des bénéficiaires d'une subvention annuelle supérieure à CHF 200'000.-- de présenter leurs comptes annuels selon les normes Swiss GAAP RPC et de les faire réviser par un expert-réviseur agréé selon la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs.

Depuis l'exercice 2008, l'approbation formelle par l'AG d'un expert réviseur est requise. Nous proposons de continuer avec notre réviseur actuel, AudiConsult SA, avec lequel nous travaillons depuis 5 ans, étant d'emblée précisé que nous pouvons conserver le même réviseur durant 7 ans au maximum.

La proposition de nommer AudiConsult SA réviseurs pour l'exercice 2013 est acceptée à l'unanimité.

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE POSTE DE TRESORIER

Personne ne s'étant annoncé pour reprendre le poste de trésorier qui a été assuré « ad intérim » par M. Mark Johnson jusqu'à ce jour, nous avons pris la décision de collaborer officiellement depuis le 1^{er} janvier 2013 avec l'entreprise professionnelle **Comptabilis**. Le coût inhérent à la professionnalisation de ce domaine est répercuté directement sur les frais d'écolage qui vont augmenter dès la rentrée 2013 afin de couvrir, notamment, cette charge effective depuis le début 2013 déjà.

Nous remercions particulièrement M. Mark Johnson, qui, pendant 13 années, a œuvré dans l'ombre mais si efficacement à ce poste délicat. Son travail précis, ses bons conseils, sa gentillesse et son humour britannique ont su nous accompagner durant toutes ces années.

REVISION DES STATUTS : INFORMATION ET APPROBATION

Les statuts ont été mis à disposition sur le site www.cadetsge.ch ainsi qu'en version papier auprès du secrétariat. Le président rappelle que seuls les statuts doivent formellement être approuvés par l'AG, contrairement au Règlement d'application (point suivant) qui est du ressort du comité. M. Bard propose de ne pas revenir sur chaque point modifié, mais relève que toute absence non excusée sera désormais passible d'une amende de CHF 50.- au lieu de CHF 20.- (art. 15.2.) et qu'il n'y a plus de limite maximum dans le nombre de membres du comité, mais que nous avons privilégié le nombre suffisant au bon fonctionnement de l'école (art. 16.1.)

Les nouveaux statuts sont acceptés à l'unanimité moins 1 abstention.

CADETS DE GENEVE

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MARS 2013 - PROCES VERBAL

REVISION DU REGLEMENT D'APPLICATION : INFORMATION

Tel qu'indiqué, ce précieux document qui régit le fonctionnement même de notre école de musique est du ressort du comité et donc validé par ce dernier. Toutefois, étant donné qu'il fait partie intégrante de la documentation remise à chaque membre lors de son inscription et qu'il rythme toute l'activité de notre école, Claude Bard propose de rapidement passer en revue les points importants qui ont évolués :

- le nouveau parcours de l'élève qui débute immédiatement la formation d'un instrument dès la 1^{ère} année de solfège (Ch. 1 tableau et chiffre 1) 2) et 3))
- l'obligation financière pour les membres actifs d'assumer le paiement des cotisation pour toute l'année scolaire jusqu'à fin juin (Ch. 4, art 4, lettre b)) indépendamment du moment de l'annonce de la démission.
- l'expertise indépendante pour évoluer la valeur d'un instrument qu'un élève quittant la société souhaite acquérir (Ch. 9, art 3, lettre b))

NOMINATION DES MEMBRES D'HONNEUR

Aucune proposition n'est formulée par le comité (selon art 10 des statuts)

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune proposition individuelle écrite (selon art. 15, al. 6 des statuts) n'est parvenue au président avant la convocation à l'assemblée pour analyse et vote par celle-ci.

COMMUNICATIONS DU COMITE ET DIVERS

Le président informe l'assemblée sur le calendrier des prochaines manifestations. N'oubliez pas de consulter notre site internet www.cadetsge.ch

Divers :

un « truc » pour garder les cols des chemises propres ⇨ frotter le cou du musicien avec de l'alcool à 70° avant de porter la chemise !

1^{er} septembre 2013 Journée récréative du LAC

2014 125^{ème} anniversaire des Cadets de Genève

- 11 mai 2014 - Grand Concert de Gala au Victoria Hall
- Fin juin/début juillet - Un grand voyage est programmé !

Tous les points de l'Ordre du Jour étant épuisés ainsi que les divers, l'assemblée est levée par le président à 22h20. Un verre de l'amitié est offert.

Genève, le 16 avril 2013

Claude Johnson
membre du comité